

N°06/2019

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LES-MONTPPELLIER

Séance du mardi 21 mars 2019

L’an deux mille dix-neuf et le vingt et un mars à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame TOUZARD Isabelle, Maire.

<u>Date</u> de convocation :
15 mars 2019
<u>Objet :</u>
<u>Approbation du</u> <u>Compte Administratif</u> <u>2018</u>

Nombre des Membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	19
Présents	15
Qui ont pris part à la délibération	14

Présents : Mmes Isabelle TOUZARD, Laurence ROUSSEAU, Sylvie EMILE, Anne GIMENEZ, Françoise HASARD, Béatrice TAIONI-KLOSTER, Béatrice PONSICH.

MM. Alain VALLETTE-VIALLARD, Serge BOULET, Laurent MAYOUX, Laurent MOULIN, Romain DELOUSTAL, Jean-Paul MASSAT, François DEHISSI, Gilles CHICAUD.

Pouvoirs : Mme Claudine MOYA-ANNE avait donné pouvoir à Isabelle TOUZARD.

Secrétaire de séance : Madame Françoise HASARD

N°06/2019

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M. Alain VALLETTE-VIALLARD, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme Isabelle TOUZARD, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. VALLETTE-VIALLARD pour le vote du compte administratif.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 725 109.88 €
Recettes :	1 749 456.94€
RESULTAT d'exercice :	+ 24 347.06 €

Excédent 2017 reporté :	+ 165 960.83 €
Soit un résultat de clôture de :	+ 190 307.89 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	583 363.66 €
Recettes :	322 784.36 €
RESULTAT d'exercice :	- 260 579.30 €

Excédent 2017 reporté :	+ 327 930, 34 €
Soit un résultat de clôture de :	+ 67 351.04 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Vote et arrête les résultats définitifs ;

4° Ont signé au registre des délibérations, MM

(Voir feuille jointe)

N°06/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

 **La Maire**
Isabelle TOUZARD 

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture le
Publiée ou modifiée le
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
La Maire Isabelle TOUZARD

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 034-213401797-20190321-21032019D06-DE



[Faint handwritten text or signature]